

Administration Communale

Séance du 26 janvier 2015.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/15/1/6/NS

6. Communication de la décision de l'autorité de tutelle -
Notification.-

Sont présent(e)s : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,
Mme INCANNELA Josée, M. MATTIA Gerardo, Echevins, Mme PERNIAUX
Cynthia, Echevine faisant fonction, M. FACCO Giorgio, Président de
Cpas,
M. DEVILLERS François, Conseiller communal, Echevin empêché, M.
FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes
GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe,
MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM. ABDELOUAHAD
Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard,
BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE
Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M.
LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général f.f.,

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu l'article 4, al. 2, du nouveau Règlement général de la comptabilité
communale ;

PREND CONNAISSANCE de l'arrêté du Service Public de Wallonie du 08
décembre 2014 approuvant les modifications budgétaire n°2 de 2014
votées en séance du Conseil communal, en date du 03 novembre 2014.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général f.f.,
J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
Ch. MOUREAU